



Auto'Mag

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des entreprises et cabinets d'expertise en automobile n°156

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 11 mai 2023.

L'ordre du jour était très léger. A la demande de la CGT, nous avons débattu de la possibilité d'un communiqué de presse commun sur la signature à l'unanimité d'un accord concernant l'IVG et la fausse couche. L'accord stipule que les femmes se trouvant dans une de ces situations bénéficieraient de deux jours de « congés ». Les conjoints dont la femme, qu'elle soit ou non dans la branche, bénéficieront de même de ces « congés supplémentaires ».

A ce jour, c'est la seule branche où ces congés sont prévus. Nous espérons pouvoir étendre cette nouvelle garantie sociale à d'autres branches. De ce point de vue, la branche de l'expertise automobile est exemplaire. On ne peut que s'en féliciter.

Cette nouvelle garantie sociale n'est pas anodine. Elle montre que les acteurs de la branche se préoccupent du bien-être des salariés... y compris dans le domaine sociétal. Ce n'est pas rien aujourd'hui. Et le débat que nous avons eu en CPPNI ne portait que sur d'autres possibles garanties sociales en la manière et non sur le bien-fondé de ce que nous avons signé ensemble. Il a donc été acté qu'un communiqué de presse devrait paraître sur ce sujet très rapidement. Nous publierons dans notre bulletin « Auto'Mag » ce communiqué.

La Macif est venue nous faire un point sur la complémentaire santé. A ce jour, 84 cabinets couvrant 987 salariés seraient couverts par la Macif. C'est-à-dire un peu moins de 20% des cabinets. Elle aurait perdu environ 33 cabinets notamment du fait des regroupements des cabinets. Grâce à des garanties améliorées proposées par Macif à un certain nombre de cabinets, 13 d'entre elles pourraient rejoindre la Macif. 24 cabinets comportant 405 salariés ayant des garanties améliorées actuellement chez AG2R pourraient aussi rejoindre la Macif.

Nous attendons que la Macif fasse le travail au niveau du déploiement de notre accord dans l'ensemble de la branche. L'objectif qu'il serait bon d'atteindre au bout de ces trois années, c'est qu'au moins 50% des cabinets rejoignent la Macif. Du point de vue de la mutualisation et du rapport taux de cotisations/prestation, plus d'entreprises rejoindront la Macif, plus les cabinets et entreprises de la branche auront le contrôle des coûts et des prestations.

Pour ce faire, nous devrions compter sur la mutuelle Aesio qui a pour tâche de déployer notre accord santé sur les entreprises et les cabinets de la branche.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts Auto »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes